

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE CHEVANCEAUX

En exécution de l'arrêté n°20241101 de Monsieur le Maire de Chevanceaux en date du 7 novembre 2024, une enquête publique portant sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Chevanceaux aura lieu du

**Vendredi 29 novembre 2024 à 14h au vendredi 3 janvier à 17h30**

Cette enquête publique concerne l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Chevanceaux.

A cet effet, le tribunal administratif de Poitiers a désigné Madame Aurore BRUNE commissaire enquêteur et Monsieur Didier LABREGERE commissaire enquêteur suppléant.

L'ensemble des pièces du dossier d'enquête publique du projet est consultable :

- en version informatique sur le site internet de la commune de Chevanceaux : [www.chevanceaux.fr](http://www.chevanceaux.fr) et sur un poste informatique de la mairie de Chevanceaux.
- en version papier à la mairie de Chevanceaux, Place de la Mairie, 17210 Chevanceaux aux jours et heures d'ouverture soit les lundi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h et les mardi, jeudi et samedi de 9h à 12h.

Durant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur le registre papier d'enquête publique mis à disposition à la mairie,
- par voie postale en adressant un courrier à l'attention de madame Aurore BRUNE, commissaire enquêteur, Mairie, Place de la Mairie, 17210 Chevanceaux,
- par voie électronique à l'adresse suivante : [mairie@chevanceaux.fr](mailto:mairie@chevanceaux.fr)

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public dans les locaux de la mairie de Chevanceaux les :

- vendredi 29 novembre 2024 de 14h à 17h30
- lundi 02 décembre 2024 de 14h à 18h
- jeudi 12 décembre 2024 de 14h à 17h30
- vendredi 3 janvier 2025 de 14h à 17h30.

A l'issue de l'enquête, le rapport et l'avis motivé du commissaire enquêteur seront transmis au maire dans le délai d'un mois suivant la date de clôture de l'enquête. Une copie du rapport sera tenue à disposition du public dans le délai d'un mois suivant la date de clôture de l'enquête et sera consultable à la mairie de Chevanceaux et sur le site internet de la commune pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.